

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 29 mars 2017

L'an deux mille dix-sept du mois de mars, le vingt-neuf à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Philippe GARRIGUE, Agnès JOUBERT, Jacky BIAUJAUD, Marie-Claude COSTE, Henri PUYAU-PUYALET, Jean-Pierre BALLION, Sophie SARDIN, Christian PERON, Pascale LAZO LAVIDALIE, Philippe RONDEAU, Didier FOUQUET, Sandra POIRIER, Frédéric PERROT, Didier HAYET.

Etaient représentés :

Béril MAZIERES ayant donné pouvoir à Didier HAYET,
Consuelo REDON-BAON ayant donné pouvoir à Pascale LAZO LAVIDALIE,

Etaient excusées :

Nicole GABRIEL FLOURET, Gaëlle GUILLEMOTO, Pascaline MARY.

Secrétaire de séance : Didier FOUQUET.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Membres représentés : 2

Monsieur Le Maire et Agnès JOUBERT, 1^{ère} adjointe accueillent les jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes. Ils ont souhaité remercier la municipalité pour leur avoir permis de se rendre à PARIS afin de visiter l'Assemblée Nationale. Ce séjour, dont le planning était relativement chargé fut riche en découverte. A l'issue de la visite officielle, les enfants et leurs accompagnateurs ont pu découvrir le musée du Louvre.

Monsieur Le Maire remercie Agnès JOUBERT et Pascaline MARY, élues pour leur investissement en partenariat avec l'équipe pédagogique et Alban EGIDIO coordinateur enfance jeunesse. Ce voyage fut une belle réussite et restera dans les mémoires des enfants qui en ont bénéficié.

2017-03-01 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 2 FEVRIER 2017 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'adoption du compte-rendu du 2 février 2017. Le compte rendu a été transmis aux élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte rendu du 2 février 2017.

N° 2017-03-02 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire présente de Compte administratif 2016 du budget de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
011 charges à caractère général	954 127.24	013 atténuations de charges	28 913.38
012 charges de personnel	1 154 649.75	70 produits des services	160 820.20
65 autres charges de gestion courante	322 096.75	73 impôts et taxes	1 871 875.10
66 charges financières	33 379.58	74 dotations, subventions et participations	587 848.35
67 charges exceptionnelles	154.99	75 autres produits de gestion courante	82 758.53
042 opérations d'ordre entre section	422 724.00	76 produits financiers	13.50
		77 produits exceptionnels	445 276.64
		042 opérations d'ordre entre section	10 724.00
Total des exécutions	2 887 132.31	Total des exécutions	3 188 229.70

Le résultat de l'exécution de la section de fonctionnement s'établit à **+ 301 097.39 euros**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement intégrant le report du résultat affecté au R002 pour un montant de **396 103.86 euros** s'établit à **+ 697 201.25 euros**

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
041 opérations patrimoniales			
10 dotations, fonds divers et réserves	42 509.00		
13 subventions d'investissement		1068 dotations fonds et réserves	
16 emprunts	143 434.41	10 dotations, fonds et réserves hors 1068	306 542.02
20 immobilisations incorporelles	22 514.40	13 subventions d'investissement	173 081.25
21 immobilisations corporelles	75 056.77	040 opérations d'ordre entre les sections	422 724.00
23 immobilisations en cours	416 539.80		
27 autres immobilisations financières	400 000.00		
040 opérations d'ordre entre les sections	10 724.00		
Total des exécutions	1 110 778.38	Total des exécutions	902 347.27

Le résultat de l'exécution de la section d'investissement s'établit à : **- 208 431.11 euros**

Le résultat cumulé de la section d'investissement intégrant le report 2016 affecté au r 001 pour un montant de **304 172.16 euros** s'établit à : **+ 95 741.05 euros**

Le résultat cumulé de l'exercice 2016 s'établit à : **+ 792 942.30 euros**

Les restes à réaliser de l'exercice 2016 s'élèvent à :

- en dépenses à **583 889.22 euros**,
- en recettes à **761 427.90 euros**
 - o ils présentent un excédent d'un montant **de 177 538.68 euros**

Le résultat cumulé de l'exercice 2016, RAR inclus s'élève à 970 480.98 euros.

Après études des différents chapitres par l'Assemblée, Monsieur Le Maire quitte la salle et, Monsieur BIAUJAUD, adjoint au maire, fait procéder au vote du compte administratif 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte administratif et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-03 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire présente de Compte administratif 2016 du budget du transport scolaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
011 charges à caractère général	7 426.64	73 produits issus de la fiscalité	8 100.00
012 charges de personnel	15 425.14	74 subventions d'exploitations	14 751.78
Total des exécutions	22 851.78	Total des exécutions	22 851.78

Le résultat de l'exécution de la section de fonctionnement s'établit à **: 0 Euros**

Après études des différents chapitres par l'Assemblée, Monsieur Le Maire quitte la salle et, Monsieur BIAUJAUD, adjoint au maire, fait procéder au vote du compte administratif 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte administratif et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-04 : COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET DE LA COMMUNE

Le Compte de Gestion 2016, retraçant la comptabilité du budget de la commune tenue par Monsieur PATIES, Trésorier de Saint Loubès est en concordance avec le compte administratif 2016 retraçant la comptabilité tenue par la collectivité. Monsieur Le Maire précise que les résultats de l'exercice sont en adéquation avec le montant de la trésorerie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte de gestion 2016 et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-05 : COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le Compte de Gestion 2016, retraçant la comptabilité du budget de la commune tenue par Monsieur PATIES, Trésorier de Saint Loubès est en concordance avec le compte administratif 2016 retraçant la comptabilité tenue par la collectivité. Monsieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte de gestion 2016 et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-06 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Les résultats cumulés 2016 mettent en évidence un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement de **697 201.25 euros**

Le résultat cumulé de la section d'investissement fait ressortir un excédent de **95 741.05 euros**

Les restes à réaliser 2016 présentent un excédent de **177 538.68 euros**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante l'affectation répartie comme suit :

❖ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice : 301 097.39 euros
- Résultat de l'exercice antérieur : 396 103.86 euros
- **Résultat de clôture à affecter :** **697 201.25 euros**

❖ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice : -208 431.11 euros
- Résultat reporté de l'exercice antérieur : + 304 172.16 euros
- **Résultat comptable cumulé :** **+ 95 741.05 euros**
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées : - 583 889.22 euros
- Recettes d'investissement restant à réaliser : + 761 427.90 euros
- Solde des restes à réaliser : **+ 177 538.68 euros**
- Besoin réel de financement :
- Excédent réel de financement : **273 279.73 euros**

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire
- Part affectée à la section de fonctionnement au R002: **620 992.36 euros**
 - Part affectée à la section d'investissement au 1068 : **76 208.89 euros**

❖ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
D002=déficit reporté	R002= excédent reporté	D001=solde d'exécution N-1	R001=solde d'exécution N-1
	620 992.36 euros		95 741.05 euros
			R1068= excédent de fonctionnement capitalisé
			76 208.89 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation des résultats 2016 sur le budget primitif 2017 et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-07: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

La commune perçoit le produit de la Taxe d'Habitation, du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti. Suite à la préparation du budget 2017 et au travail de la commission Finances, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux 2016 sur l'exercice 2017 comme suit :

- **Taxe d'Habitation** → **9.56 %**
- **Foncier Bâti** → **18.78 %**
- **Foncier Non Bâti** → **52.20 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les taux 2017 tels que présentés et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-08 : VOTE DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS ET DES PARTICIPATIONS 2017.

Les demandes de subventions ont été analysées par la commission « Vie associative ». Monsieur Le Maire propose d'affecter 45 000 euros sur l'article 6574 « subventions de fonctionnement » et de procéder à son affectation par délibération séparée.

Nom de l'association	Montant (demandé)
<u>SUBVENTIONS</u> 6574	
RESERVE	45 000 euros
Total article 6574	45 000 euros
<u>SUBVENTIONS</u> article 657483	
REBECA	85 000 euros
<u>PARTICIPATIONS</u> article 6553	
SDIS 33	31 708.34 euros
<u>PARTICIPATIONS</u> article 6554	
SIGAS	0,38 euros / habitant
AMG /AMF	443.34 euros
CAUE	200.00 euros
<u>PARTICIPATIONS</u> article 6558	
COLLEGE ARVEYRES	10 322.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-09 : BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 de la commune de Beychac et Cailleau en relatant les travaux de la commission des Finances.

La section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
011 charges à caractère général	1 092 250.00	70 produits des services	136 300.00
012 charges de personnel	1 304 700.00	73 impôts et taxes	1 599 114.00
65 autres charges de gestion courante	393 107.20	74 dotations et participations	472 000.00
66 charges financières	31 512.00	75 autres produits de gestion courante	76 100.00
67 charges exceptionnelles	3 300.00	013 atténuations de charges	22 000.00
023 virement à la section d'investissement		77 produits exceptionnels	
022 dépenses imprévues	9 997.00	R002 résultat reporté N-1	620 992.36
023 virement à la section d'investissement	91 640.16		
Total dépenses	<u>2 926 506.36</u>	Total recettes	<u>2 926 506.36</u>

La section de fonctionnement s'équilibre 2 926 506.36 euros

La section d'investissement :

Objet	DEPENSES			o b j e t	RECETTES		
	Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	TOTAUX		Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	TOTAUX
Résultat d'investissement de l'exercice 2016				RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT 2016	95 741.05	95 741.05	
				1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	76 208.89	76 208.89	
020 Dépenses imprévues		9 640.16	9 640.16	021 virement de la section de fonctionnement			91 640.16
				10226 Taxe aménagement	501 095.00	650 000.00	1 151 095.00
1641 emprunt en euros		145 734.00	145 734.00	10222 FCTVA		65 000.00	65 000.00
10226 TAM				021 Virement de la section de fonctionnement			
				21 CESSION		350 000.00	350 000.00
				EMPRUTN		2 000 000.00	2 000 000.00
11 voirie communale	94 467.31	470 000.00	564 467.31	1323 FDAEC		10 000.00	10 000.00
12 matériel mobilier	3 131.64	70 000.00	73 131.64	21 vente matériel		20 000.00	20 000.00
13 bâtiments communaux		441 000.00	441 000.00	13 SUBVENTIONS		150 000.00	150 000.00
14 Route D13	44 838.60		44 838.60	13 SUBVENTIONS	28 265.90		28 265.90
37 environnement	2 948.40	1 000.00	3 948.40				
66 cimetières, églises		20 000.00	20 000.00				
67 espace bibliothèque mairie	2 656.00	17 000.00	19 656.00				
68 chemin rouge	161 573.89	5 000.00	166 573.89	13 SUBVENTIONS	39 157.00		39 157.00
69 acquisitions immobilières	60 000.00		60 000.00				
70 accueil de loisirs	203 640.00	1 843 500.00	2 047 140.00	13 SUBVENTIONS	28 864.00	265 000.00	293 864.00
71 extension groupe scolaire et restaurant scolaire	588.00	1 103 300.00	1 103 888.00	13 SUBVENTIONS	168 046.00	165 000.00	333 046.00
TOTAUX	573 843.84	4 126 174.16	4 700 018.00	TOTAUX	761 427.90	3 938 590.10	4 700 018.00

- Les dépenses hors programme concernent :
 - o le remboursement du capital de la dette au **chapitre 16** – emprunts et dettes pour un montant **145 734 euros**
- Les recettes hors programme concernent :
 - o Le résultat de la section d'investissement 2016 pour un montant de **95 741.05 euros**
 - o La cession de la propriété de la joncasse pour **350 000 euros**
 - o L'emprunt d'équilibre pour un montant de **2 000 000 euros**
 - o au chapitre 10 fonds divers :
 - L'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de **76 208.89 euros**
 - Le FCTVA pour un montant **65 000.00 euros**
 - La Taxe d'aménagement pour un montant **1 151 095 euros**
 - o au chapitre 021 le virement de la section de fonctionnement d'un montant **91 640.16 euros**

La section d'investissement s'équilibre à 4 700 018.00 euros

Le budget primitif s'équilibre à 7 626 524.36 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-10 : BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du transport scolaire

La section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
011 charges à caractère général	9 700.00	74 dotations	27 200.00
012 charges de personnel	17 500.00		
Total dépenses	27 200.00	Total recettes	27 200.00

La section de fonctionnement s'équilibre à 27 200 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-11 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU BOIS ROUDET

Monsieur Le Maire présente de Compte administratif 2016 du budget annexe du lotissement BOIS ROUDET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
011 charges à caractère général	100 000.00	042 opérations d'ordre de transfert entre les sections	100 000.00
Total des exécutions	100 000.00	Total des exécutions	100 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
040 opérations d'ordre de transfert entre les sections	100 000.00	16 emprunts et dettes assimilées	100 000.00
Total des exécutions	100 000.00	Total des exécutions	100 000.00

Le résultat de l'exécution de la section de fonctionnement s'établit à **: 0 Euros**

Après études des différents chapitres par l'Assemblée, Monsieur Le Maire quitte la salle et,

Monsieur BIAUJAUD, adjoint au maire, fait procéder au vote du compte administratif 2016.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte administratif et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-12 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LA TRAPPE

Monsieur Le Maire présente de Compte administratif 2016 du budget annexe du lotissement LA TRAPPE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
011 charges à caractère général	301 920.00	042 opérations d'ordre de transfert entre les sections	301 920.00
Total des exécutions	301 920.00	Total des exécutions	301 920.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses/chapitre		Recettes/chapitre	
040 opérations d'ordre de transfert entre les sections	301 920.00	16 emprunts et dettes assimilées	300 000.00
Total des exécutions	301 920.00	Total des exécutions	300 000.00

Le résultat de l'exécution de la section de fonctionnement s'établit à **: 0 Euros**

Le résultat de l'exécution de la section d'investissement s'établit à **: - 1 920.00 Euros**

Après études des différents chapitres par l'Assemblée, Monsieur Le Maire quitte la salle et, Monsieur BIAUJAUD, adjoint au maire, fait procéder au vote du compte administratif 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte administratif et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-13 : COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU BOIS ROUDET

Le Compte de Gestion 2016, retraçant la comptabilité du budget objet de la délibération, tenue par Monsieur PATIES, Trésorier de Saint Loubès est en concordance avec le compte administratif 2016 retraçant la comptabilité tenue par la collectivité. Monsieur Le Maire précise que les résultats de l'exercice sont en adéquation avec le montant de la trésorerie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte de gestion 2016 et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-14 : COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU LA TRAPPE

Le Compte de Gestion 2016, retraçant la comptabilité du budget objet de la délibération tenue par Monsieur PATIES, Trésorier de Saint Loubès est en concordance avec le compte administratif 2016 retraçant la comptabilité tenue par la collectivité. Monsieur Le Maire précise que les résultats de l'exercice sont en adéquation avec le montant de la trésorerie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte de gestion 2016 et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2017-03-15 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BOIS ROUDET »

Monsieur Le Maire expose les écritures liées au vote du budget primitif conformément au états ci-joint.

- La section de fonctionnement s'équilibre à **310 000.00 euros** ;
- La section d'investissement s'équilibre à **205 000.00 euros** ;
- Le total du budget s'équilibre à **515 000.00 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2017-03-16 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA TRAPPE »

Monsieur Le Maire expose les écritures liées au vote du budget primitif conformément au états ci-joint.

- La section de fonctionnement s'équilibre à **833 840.00 euros** ;
- La section d'investissement s'équilibre à **568 840.00 euros** ;
- Le total du budget s'équilibre à **1 402 680.00 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-17

Réalisation d'un Contrat de Prêt auprès de la Caisse d'épargne pour les travaux de construction de l'ALSH et l'agrandissement du groupe scolaire et du restaurant scolaire

Monsieur Le Maire rappelle les différentes propositions recueillies dans le cadre de la présente décision. Après analyse, les membres de la commission des finances ont proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne. Ainsi, la commune de Beychac et Cailleau, par le biais de son budget principal souhaite contracter auprès de la Caisse d'Epargne un Contrat de Prêt d'un montant total de **2 000 000.00 €** et dont les caractéristiques financières et administratives sont les suivantes :

- ✓ **Montant du prêt : 2 000 000.00 EUROS**
- ✓ **durée : 25 ans**
- ✓ **Taux : 1.89 %**
- ✓ **Périodicité des échéances : annuelle**
- ✓ **Montant des échéances : 106 402.85 euros**
- ✓ **Coût du prêt : 515 868.40 euros**
- ✓ **Base de calcul des intérêts : 30/360**
- ✓ **Mode d'amortissement : amortissement progressif à échéances constantes différé total de 1 an**
- ✓ **Date de point de départ de l'amortissement : 5 mai 2017**
- ✓ **Montant des frais de dossiers : 2 000.00 euros**
- ✓ **Versement des fonds : le 5 mai 2017**

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2017-03-19 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION DE MANDATEMENT AVEC L'ASSOCIATION GALIPETTE.

Monsieur Le Maire rappelle la création du SSIEG « modes d'accueils collectifs et individuels, petite enfance et accompagnement à la parentalité ». Aussi, conformément à l'article 8.3 de la convention initiale Monsieur Le Maire propose la signature de l'avenant numéro 2 afin de mettre en adéquation la

compensation financière au titre 2016 avec les comptes arrêtés par le comptable de l'association GALIPETTE.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose la signature de l'avenant pour l'année 2016 ci-joint résumé comme suit :

- Bénéficiaire : association **GALIPETTE**,
- Montant final de la compensation financière :
 - o De la commune de BEYCHAC et CAILLEAU : **49 612.67 euros**,
 - o De la commune de MONTUSSAN : **47 266.07 euros**,
 - o De la commune de SAINT SULPICE ET CAMEYRAC : **59 103.21 euros**.
- Montant final de la compensation financière : **154 981.95 euros**.

Le montant de la surcompensation perçue par l'association GALIPETTE fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de **19 209.33 euros** établi à son encontre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2017-03-20 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION DE MANDATEMENT AVEC L'ASSOCIATION ALEJ.

Monsieur Le Maire rappelle la création du SSIEG « accueil collectif de mineurs ». Aussi, conformément à l'article 8.3 de la convention initiale Monsieur Le Maire propose la signature de l'avenant numéro 1 afin de mettre en adéquation la compensation financière au titre de 2017 pour l'exercice 2017 avec le budget prévisionnel que l'association ALEJ a transmis.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose la signature de l'avenant ci-joint résumé comme suit :

- Bénéficiaire : association **ALEJ**,
- Montant final de la compensation financière :
 - o De la commune de BEYCHAC et CAILLEAU : **358 050.37 euros**,
 - o De la commune de MONTUSSAN : **46 892.53 euros**,
- Montant total de la compensation financière : **404 942.90 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-21 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE PROCEDER A LA MISE EN CONCURRENCE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SITUES A BERTIN ET CANTERANNE

Monsieur Le Maire rappelle les aménagements routiers prévus à Bertin et au Canteranne. Le cabinet AZIMUT, maître d'œuvre a procédé à la réalisation des plans et aux projections d'aménagement.

Afin de mettre en œuvre les travaux, Monsieur Le Maire propose aux élus de bien vouloir l'autoriser à lancer la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-22 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE DEPOSER TROIS DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU POLE CŒUR ENTRE DEUX MERS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE RURALITE

Monsieur Le Maire explique l'opportunité de déposer des demandes de subvention auprès du POLE CŒUR ENTRE DEUX MERS pour les travaux d'aménagement pour la réalisation d'une maison médicale, la création d'une micro-crèche et l'extension et réhabilitation du restaurant scolaire.

En effet, le Législateur, dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) a souhaité abonder les contrats de ruralité locale. Aussi, en partenariat avec le pôle Cœur entre deux Mers, les communes peuvent être éligibles à des financements lorsque leurs investissements se définissent notamment dans les domaines de l'accueil de services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-23: AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.D.A.E.C. 2017

Le découpage des cantons opéré par le Législateur a redéfini la carte départementale. Depuis 2015, la commune de Beychac et Cailleau fait partie du canton de la Presqu'île. Le dispositif 2017 du FDAEC a été reconduit pour l'ensemble des cantons girondins.

La répartition à l'intérieur du canton est effectuée lors d'une réunion des maires sous la Présidence du Conseiller général du Canton, Monsieur Hubert LAPORTE.

Les travaux proposés au titre de la subvention concernent l'acquisition de matériel et mobilier.

Le montant du devis s'établit comme suit :

Montant HT : 46 471.29 €

TVA : 9 294.26 €

Montant TTC : 55 765.55 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le Conseil général de la Gironde et déposer une demande de subvention au titre du FDAEC 2017 pour un montant total de **12 276 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-24 : CONTRAT CEJ REPARTITION DE L'ACOMPTE 2017 :

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, dans le cadre du **Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017** signé avec les communes de Montussan et Saint Sulpice et Cameyrac a procédé au versement du premier acompte 2017 pour un montant de **83 877.17 €**

Monsieur Le Maire rappelle, pour information, les pourcentages de fréquentation des structures Galipette et Alej l'exercice 2016 :

- ❖ Action multi accueil et ram :
 - Beychac et Cailleau : 38.96%
 - Montussan : 22.82%
 - Saint Sulpice et Cameyrac : 38.22%
- ❖ Action clsh alej :
 - Montussan : 30.56%
 - Beychac et Cailleau : 69.44%

L'annexe 1 présente la répartition du premier acompte 2017 entre les communes partenaires. Conformément aux clés de répartitions définies par la Caisse d'Allocations familiales, il convient de procéder aux versements suivants :

- Commune de Beychac et Cailleau : **60 311.89 euros**
- Commune de Montussan : **12 473.02 euros**
- Commune de Saint Sulpice et Cameyrac : **11 092.25 euros**.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder aux mandatements au profit de la commune de **Montussan** pour un montant de **12 473.02 euros** et au profit de la commune de **Saint Sulpice et Cameyrac** pour un montant de **11 092.25 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-25 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE CEDER LE VEHICULE NEW HOLLAND

Monsieur Le Maire rappelle l'organisation du service technique de la collectivité et la situation du tracteur NEW HOLLAND qui n'est plus utilisé. Aussi, il propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à procéder à sa cession à un tiers.

Le prix de vente est fixé à 10 000 euros. Ce bien fera l'objet d'une sortie du patrimoine de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-26 : RESERVE PARLEMENTAIRE – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal le programme lié à l'extension du groupe scolaire et du restaurant scolaire.

Le groupe scolaire (écoles maternelle, élémentaire et restaurant) situé au bourg de Cailleau a été construit et agrandi à plusieurs époques, suivant l'augmentation des effectifs d'élèves. Cette augmentation se poursuit et il est devenu évident que l'école actuelle est en train d'atteindre un niveau de saturation. Il est donc nécessaire d'envisager son extension.

Le présent projet a pour objet la mise en œuvre des modifications profondes de l'organisation des bâtiments, avec trois objectifs :

- une réorganisation plus fonctionnelle des pôles Maternel et Élémentaire,
- la création de locaux et espaces manquants,
- l'extension et la réorganisation du restaurant scolaire.

Le groupe scolaire actuel réunit sur le même site l'école maternelle et l'école élémentaire, ainsi que le restaurant scolaire. Actuellement, les locaux de l'école maternelle représentent environ 680 m² et ceux de l'école élémentaire 500 m². Les surfaces recommandées pour les effectifs considérés seraient de 665 m² en maternelle et de 882 en élémentaire.

Le restaurant scolaire représente environ 367 m².

Les principales modifications envisagées sont les suivantes:

- L'école maternelle doit être agrandie d'une classe,
- l'école élémentaire doit être agrandie de 2 classes,
- la surface des préaux doit être augmentée,
- la surface des cours doit être augmentée,
- le restaurant scolaire doit être agrandi et restructuré.

Les travaux d'extension du restaurant concernent les deux salles de restaurant, la salle de restaurant des adultes et l'espace de production qui doit être mis aux normes sanitaires actuelles. Actuellement, 260 à 280 repas sont quotidiennement fabriqués. Certains dysfonctionnements mis en exergue par l'étude préalable réalisée par le Cabinet NECTHAN nécessitent des travaux d'extension et de réhabilitation de l'espace cuisine. De plus, l'augmentation du nombre de rationnaires porterait le nombre de repas quotidiens à 350.

Comme les espaces extérieurs (préaux et cour de récréation) ne peuvent pas être réduits en raison des effectifs d'élèves croissants, il a été prévu la création de préaux supplémentaires et l'extension des cours en repoussant la limite/clôture en façade Est, soit un gain de 200m² environ. Ces travaux sont à inclure dans le projet.

A ce titre, le plan de financement est présenté :

Dépenses	Montant hors taxes	Recettes	Montant
Maîtrise d'œuvre	168 000.00	Conseil Départemental de la Gironde	168 048.00
Etude de sols	3 000.00	Réserve parlementaire	30 000.00
SPS	6 000.00	DETR	150 000.00
Bureau de Contrôle	25 000.00	FONDS PROPRES ET EMPRUNT	1 810 308.00
Total des honoraires	202 000.00		
Travaux de construction	1 596 630.00		
Total des travaux	1 596 630.00		
Total honoraires et travaux	1 798 630.00		
TVA	359 726.00		
Total TTC	2 158 356.00	Total TTC	2 158 356.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-27 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF SECONDE CLASSE A TEMPS COMPLET (CATEGORIE C)

Monsieur Le Maire rappelle que la création et la suppression de postes relèvent de la compétence du Conseil municipal. Aussi, Monsieur Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif seconde classe à temps complet (catégorie C) à compter du 5 avril 2017.

N° 2017-03-28 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE PROCEDER A LA CESSION DE LA PARCELLE D608 SITUEE AU LOTISSEMENT BERTIN

Monsieur Le Maire rappelle la procédure engagée pour la cession de la parcelle D608 située à Bertin. La parcelle D608 d'une surface totale de 1 510 m² est cédée pour une valeur de 60 400 euros à la SAS PARTICED. Le financement sera exécuté comptant pour un montant de 40 400 euros, et 20 000 euros convertis en obligation pour l'acquéreur de procéder à la réalisation des travaux routiers sur le chemin de Bertin.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte notarié se rapportant à sa cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-29 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE PROCEDER A LA CESSION DE LA PARCELLE D1550 SITUEE ROUTE DE LA MAIRIE

Monsieur Le Maire rappelle la procédure engagée pour la cession de la parcelle D1150 située route de la Mairie. La parcelle D1550 d'une surface totale de 130 m² est cédée pour un montant de 1 950 euros à Monsieur SARRAZIN

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte notarié se rapportant à sa cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-03-30 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE PROCEDER A LA CESSION DE LA PROPRIETE SITUEE A LA JONCASSE

Monsieur Le Maire rappelle la procédure engagée pour la cession la propriété de la JONCASSE.

La propriété est cédée à l'association SIST DU LIBOURNAIS pour un montant fixé à 350 000 euros.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte notarié se rapportant à sa cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2017-03-31 LISTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

2017-01-09	Convention avec l'association « Le Bocal Local » d'un montant de 2850 euros pour la mise en place d'un espace potager destiné à alimenter les maraudes sociales assurées par l'association Rue de l'Espoir.
2017-01-10	Devis BURO + d'un montant de 268.97 euros pour l'achat d'un paperboard et d'un écran de vidéo projection portatif.
2017-01-11	Contrat JVS d'un montant de 546 euros pour l'assistance téléphonique des logiciels État-civil, cimetière, recensement militaire.
2017-01-12	Contrat SNCF d'un montant de 817.60 euros pour le voyage à Paris dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes.
2017-01-13	Devis DESAUTEL d'un montant de 706.09 euros pour le remplacement et le remplissage d'extincteurs.
2017-01-14	Devis CHAUFFECLIM d'un montant de 324 euros pour le contrôle de l'installation de la chaudière gaz au logement du Bourg.
2017-01-15	Devis SIDER d'un montant de 546.29 euros pour l'achat d'un mélangeur pour le restaurant scolaire.
2017-01-16	Devis MANUTAN COLLECTIVITES d'un montant de 258.02 euros pour l'achat d'une table pour le restaurant scolaire.
2017-01-17	Devis EASY PRINT d'un montant de 1272 euros pour la formation de 2 jours pour la création de documents simples pour l'agent de la communication.
2017-02-01	Devis MOLLAT d'un montant de 504.93 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.
2017-02-02	Devis MOLLAT d'un montant de 516.45 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.
2017-02-03	Devis S.E.S.O. d'un montant de 496.40 euros pour la réalisation des diagnostics réglementaire sur la propriété de la Joncasse avant cession.
2017-02-04	Devis BURO + d'un montant de 316.80 euros pour l'achat de ramettes de papier pour le groupe scolaire.
2017-02-05	Devis SUEZ d'un montant de 1033.20 euros pour le branchement d'eau prévu au parc paysager.
2017-02-06	Devis SODICOVER d'un montant de 555.82 euros pour le remplacement de vitrage à l'école.
2017-02-07	Devis NECHTAN d'un montant de 300 euros pour la participation au jury pour la maîtrise d'œuvre relative au groupe et restaurant scolaire
2017-02-08	Devis CHOMETTE d'un montant de 1337.58 euros pour l'achat de plateau repas et diverses vaisselle.
2017-02-09	Devis PEYBERE d'un montant de 677.64 euros pour la réparation du rideau métallique du commerce.
2017-03-01	Devis CHAMBON d'un montant de 290 euros pour le remplacement des couteaux du tracteur pour la tonte.
2017-03-02	Devis FANFARE LOS TEOPOROS d'un montant de 1172 euros pour une prestation musicale pour le carnaval.
2017-03-03	Devis BURO + d'un montant de 266.81 euros pour l'achat de ramettes de papier pour la mairie.
2017-03-04	Devis FORTRESS COMBAT d'un montant de 350 euros pour l'animation pour le carnaval du 25 mars 2017.
2017-03-05	Devis MOLLAT d'un montant de 644.30 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.
2017-03-06	Devis DUSHOW d'un montant de 1051.20 euros pour la location d'une scène pour la fête de la musique.
2017-03-07	Devis ERIC MAILLY d'un montant de 800 euros pour la location d'une scène pour le carnaval.
2017-03-08	Contrat de maîtrise d'œuvre avec AZIMUT d'un montant de 4320 euros pour les travaux de voirie situés à Bertin et Canteranne.

Le conseil municipal prend acte des décisions.

Tour de table :

Christian PERON : la manifestation LIS TES RATURES se déroulera les 7 et 8 avril prochains. Il s'agit d'une manifestation culturelle intercommunale pour laquelle les bibliothèques des six communes membres de la CDC de St LOUBES ont fait preuve d'une belle coordination. Le programme littéraire enfance et jeunesse y sera particulièrement riche. Christian PERON félicite les agents et les bénévoles qui se sont investis dans cette programmation.

Agnès JOUBERT : le parc paysager prend forme. Les travaux, qui se déroulent dans de bonnes conditions permettront son ouverture courant juin 2017.

Pascale LAZO LAVIDALIE : des incidents sont récurrents dans le lotissement du Chemin Rouge. Monsieur Le Maire demande à ce qu'une attention toute particulière y soit apportée afin de préserver la quiétude des administrés qui y résident. Aussi, l'emploi créé par l'Alej avec l'aide financière de la CAF a notamment une mission de travailleur social qui pourrait apporter quelques réponses à certaines des situations.

Jean-Pierre BALLION : les travaux du CLSH se déroulent dans de bonnes conditions.

La séance est levée à ...

